

Monsieur
Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'Etat
Chef du Département de la santé
et de l'action sociale
Bâtiment administratif de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 23 août 2005
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0538.doc
MAP/fkr

Procédure de consultation sur le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat et l'initiative législative André Delacour demandant respectivement une évaluation des projets des réseaux de soins et la suppression du FIACRE

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre courrier du 30 juin 2005 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En marge du questionnaire annexé à la présente, nous nous permettons de faire quelques observations liminaires.

Constitués en 1998 suite au rapport sur les nouvelles orientations de la politiques sanitaire (NOPS), les réseaux de soins ont pour vocation de « *contribuer à améliorer l'efficience du système de santé* » (p. 5 du rapport). C'est en effet bien vers cet (unique) objectif que doivent tendre les réseaux de soins.

Le travail en réseau devrait être une évidence, quel que soit le secteur d'activité. Cela est d'autant plus vrai dans le domaine de la santé, où les coûts peinent de plus en plus à être maîtrisés. Le renforcement de la collaboration de l'ensemble des partenaires est indispensable et s'inscrit dans la ligne des développements à venir de la LAMal, notamment celui du système dit de « *managed care* ».

Toutefois, le renforcement de la collaboration ne signifie pas nécessairement la création ou le renforcement de structures. Il convient avant tout de s'appuyer sur les structures existantes en les incitant à intensifier leur travail en réseau. Ce dernier devrait en outre déboucher sur de réelles économies et non pas ajouter une couche collaborative supplémentaire aux activités existantes.

Quant aux projets développés par les réseaux de soins, ils devraient systématiquement faire l'objet d'une analyse critique et scientifique des résultats obtenus, afin que l'on soit en mesure de les apprécier au regard de leur réelle efficacité.

L'intervention de l'Etat devrait enfin se limiter au soutien d'activités spécifiques qui ont fait leurs preuves et non pas s'étendre au financement direct de structures permanentes.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez notre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur

Annexe : questionnaire



ETAT DE
VAUD

Le Chef du
Département de la santé
et de l'action sociale

Bâtiment administratif de la Pontaise
Av. des Casernes 2 - 1014 Lausanne

santé
publique

Etat de Vaud  Rue Cité-Devant 11
CH-1014 Lausanne

**Questionnaire sur le
projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur le postulat et l'initiative législative André Delacour
demandant respectivement une évaluation des projets des réseaux de
soins et la suppression du FIACRE**

A retourner d'ici au 20 août 2005

Institution ou organisme :

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

.....

.....

Adresse :

Av. d'Ouchy 47
Case postale 315
1001 Lausanne

.....

Nom et prénom :

Bolay Guy-Philippe et Piguet Mathieu

Date et signature

.....

A retourner d'ici au 20 août 2005

Au Service santé publique
Secrétariat de la division SMSR
Rue Cité-Devant 11
1014 Lausanne

Généralités

Le Conseil d'Etat propose, en page 17 à 57 la réponse au postulat A. Delacour

1. Est-ce que, globalement, vous vous déclarez satisfait de la réponse apportée ?

Oui Non sans avis

Commentaires / remarques

Cette réponse doit être fortement nuancée. Du côté positif, nous relevons les bonnes explications sur le fonctionnement du FIACRE et le panorama exhaustif des projets réalisés ou mis en place par les réseaux de soins. D'un autre côté, nous regrettons le manque de sens critique des auteurs du rapport. Sur les 138 projets, 8 seulement font l'objet d'un court développement. Sans mettre en cause l'utilité des projets présentés, on cherche vainement une analyse scientifique approfondie de l'efficacité de ces projets. L'évaluation par le biais de sondages auprès des prestataires de services et des patients ne saurait suffire. Chaque projet devrait faire l'objet d'un examen rigoureux permettant d'énumérer et de chiffrer précisément les progrès enregistrés, afin de faire ressortir les économies réalisées, qui constituent tout de même la finalité du système de réseaux. Si les coûts des projets et les ETP qui s'y rapportent sont largement détaillés – et non négligeables !-, il en va différemment des économies réalisées grâce à la mise en place desdits projets : à la lecture du rapport, un seul projet (sur 139 !) – celui de la filière de soins diabète (ARC) – a pu être quantifié en termes d'économies (de l'ordre de 10 à 30%). Enfin, les huit projets sélectionnés représentent vraisemblablement la « crème » des projets puisque leurs contributions ont été jugées « significatives à un titre ou à un autre ». Qu'en est-il des autres ? Difficile de se faire une opinion.

Le Conseil d'Etat propose, en page 59 à 65 un contre-projet à l'initiative législative A. Delacour

2. Est-ce que, globalement, cette vision vous paraît adéquate ?

Oui Non sans avis

Commentaires / autres propositions

Nous sommes globalement favorables au contre-projet, mais avec certaines réserves importantes (cf. en particulier question 7)

Missions confiées aux réseaux de soins

3. Est-ce que vous êtes favorable à la confirmation des missions des réseaux de soins telles que présentées en page 61-62 ?

Oui Non sans avis

Sur le principe, ces missions peuvent être approuvées. Il convient néanmoins de prendre garde à ne pas mettre en place un système trop lourd et trop compliqué, qui nécessiterait une structure excessive par rapport aux réels besoins. Une importante marge de manœuvre devrait être laissée à chaque réseau afin de lui permettre de fixer lui-même ses objectifs.

4. En particulier, est-ce que vous êtes favorable à ce que les réseaux de soins fonctionnent comme instance de préavis pour la mise en œuvre régionale des six stratégies du Conseil d'Etat décrites dans le Rapport de politique sanitaire 2003-2007 ?

Oui Non sans avis

5. Est-ce que vous seriez favorable à ce que les réseaux assument des missions particulières qui leur seraient confiées par l'Etat ?
 Oui x Non sans avis

Si oui, lesquelles ?

Les réseaux de soins sont les mieux placés pour déterminer eux-mêmes leurs propres activités, en adéquation avec les besoins de leur région. L'Etat ne devrait user de son influence qu'avec une grande parcimonie. Les missions particulières fixées par l'Etat devraient ainsi se limiter à la diffusion sur tout le territoire cantonal de projets développés par un réseau, à condition que l'on puisse établir, de manière scientifique, la « plus-value » du projet en question. Avant de généraliser un projet, il est en effet primordial de vérifier son utilité et les potentielles économies qui en découlent.

Financement

6. Est-ce que vous êtes favorable à l'abrogation des articles de loi qui concernent le Fonds d'innovation et d'appui à la constitution des réseaux de soins (FIACRE) ?

Oui x Non sans avis

7. Est-ce que vous êtes favorable à la proposition du Conseil d'Etat de financer les activités permanentes des réseaux de soins par la voie du budget ordinaire en remplacement du financement par le FIACRE ?
 Oui
 Non x sans avis

Nous sommes opposés à un financement des réseaux de soins par des subventions directes de l'Etat. L'aide financière devrait plutôt parvenir aux différents partenaires, qui seraient libres de s'organiser comme ils l'entendent. Ainsi, une partie des ressources dégagées par la suppression du FIACRE pourraient être affectée à ces derniers pour leur donner les moyens de collaborer, le solde étant consacré à la réalisation d'économies. Il paraît en effet plus rationnel de s'appuyer autant que possible sur les structures existantes (hôpitaux, EMS, etc.) pour mener à bien des projets de coordination. En revanche, les activités non permanentes dont le développement servirait l'intérêt général (par exemple des projets qui auraient fait leurs preuves au sein d'un réseau déterminé) pourraient être financées par l'Etat.

Contrôle politique

8. Est-ce que vous êtes favorable à une représentation des communes de la région desservie au sein de chacune des associations des réseaux de soins, avec un statut de membre associé ?

Oui x Non sans avis

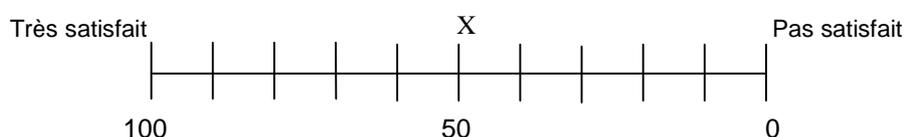
9. Est-ce que vous êtes favorable à considérer les Commissions sanitaires de zone comme superflues et donc à abroger les articles de loi qui les instituent ?

Oui x Non sans avis

10. Est-ce que vous êtes favorable à une représentation des réseaux de soins au sein de la Commission de politique sanitaire ?

Oui x Non sans avis

Appréciation générale du rapport :



Remarques / compléments

Dans la ligne de nos remarques relatives à la question 7 ci-dessus (financement des activités permanentes des réseaux de soins par la voie du budget ordinaire), nous proposons la modification suivante :

art. 7 ch. 6 du projet de loi modifiant la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins :

«en accordant, par la voie du budget ordinaire, les moyens destinés au financement des dépenses **spécifiques liées au développement de projets dont l'utilité économique est reconnue** »

Merci de votre collaboration